



## **Annexe 1 : Utilisation de la marque d'accréditation**

### **Règles d'utilisation de la marque ICM**

<b>Ed.</b>	<b>Rev.</b>	<b>Date</b>	<b>Description Modification</b>
0	0	15/02/2024	Première édition

## Annexe 1 : Utilisation de la marque d'accréditation

### Utilisation de la marque ICM combinée avec l'organisme d'accréditation

La marque ICM est combinée avec celle de l'organisme d'accréditation Tunac si le système de management de l'organisme est accrédité.



Il est nécessaire de :

- Prendre en compte toutes les exigences énoncées dans le DOC 13 Règles d'utilisation de la marque ICM ;
- Que la marque TUNAC ne dépasse pas les dimensions de la marque ICM ;
- Consulter le document DO.G.05 dans sa version actuelle disponible à l'adresse <https://www.tunac.tn/quality.html> pour de plus amples informations.

La marque TUNAC ne peut pas être utilisée de manière à donner l'impression que TUNAC a certifié l'organisation.

